

## ► Promotion



## ► Contacts

### Répertoire des Métiers

• Toulouse  
05 61 10 71 24  
[mberjalbert@cm-toulouse.fr](mailto:mberjalbert@cm-toulouse.fr)

05 61 10 47 09  
[scamus@cm-toulouse.fr](mailto:scamus@cm-toulouse.fr)

• Antenne de Saint-Gaudens  
05 61 89 17 57  
[cdufour@cm-toulouse.fr](mailto:cdufour@cm-toulouse.fr)

► [www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr)

## ► Objectif

Valoriser la qualification professionnelle auprès de la clientèle.

## ► Bénéficiaire

Chef d'entreprise inscrit au Répertoire des Métiers :

- titulaire d'un diplôme (minimum CAP) ;
- ou après 6 ans d'immatriculation dans le métier exercé.

## ► Description de la prestation

- L'information sur les conditions d'obtention de la qualité d'artisan ou pour les métiers d'art, la qualité d'artisan d'art.
- L'attribution de la qualité d'artisan par le président de la CMA.
- La remise des supports publicitaires.
- La délivrance de l'extrait d'immatriculation du Répertoire des Métiers mentionnant la qualité d'artisan.

## ► Modalités pratiques

Après du Répertoire des Métiers : Toulouse ou antenne de Saint-Gaudens, par courrier ou par internet.

## ► Coût de la prestation

Prestation prise en charge par la Chambre de métiers et de l'artisanat.